

Visions de l'UNES sur le financement de la formation

Adopté par l'Assemblée des Délégué-e-s le 26 Avril 2003 à Fribourg

1. Introduction	2
1.1 L'égalité des chances : "clef pour le futur"	2
1.2 Qualité de la formation	2
1.3 le problème de l'argent et sa solution.....	3
2. Financement public	3
2.1 Par le biais de recettes fiscales supplémentaires pour la Confédération et les cantons	3
2.1.1 A l'aide d'impôts et de taxes existantes	3
2.1.1.1 Impôt sur le revenu	4
2.1.1.2 Impôt cantonal sur la fortune (système de compensation)	4
2.1.2 A l'aide de nouvelles recettes fiscales	4
2.1.2.1 Impôt sur l'héritage au niveau fédéral.....	4
2.1.2.2 Impôt sur les transactions financières.....	5
2.2 Trois tiers de l'or pour la formation.....	5
2.3 Par une nouvelle distribution des recettes fiscales.....	5
2.3.1 Exemple: Economies dans le domaine de l'armée.....	6
2.3.2 Salaires des professeur·e·s	6
3. Financement de tiers	7
3.1 Les structures d'un pool national	7
3.2 Incitations	8
3.2.1 Déductions fiscales	8
3.2.2 Remerciements publics.....	8
4. Conclusions	9

1. Introduction

En accord avec les têtes pensantes de notre société et avec une grande part des décideur·se·s¹ de ce pays, les étudiant·e·s sont d'avis que le savoir est la seule vraie ressource de la Suisse et que la formation est un bien central et une tâche centrale de notre société. Les étudiant·e·s sont convaincu·e·s que des investissements massifs dans les différents domaines du système national de la formation sont indispensables pour que la Suisse puisse répondre aux grandes questions qui se posent actuellement et se poseront dans le futur.

L'Union des Etudiant·e·s de Suisse (UNES) a déjà détaillé dans diverses publications les mesures les plus urgentes et les plus pertinentes à prendre. La publication la plus proéminente en est "Pour l'égalité des chances et la démocratisation : Perspectives 2007"² qui répond de façon globale aux interrogations les plus importantes. Pour cette raison, nous souhaitons renvoyer en guise d'exemple pour de nombreuses mesures nécessaires à deux problèmes majeurs.

1.1 L'égalité des chances : "clef pour le futur"

Dès avant la publication des résultats frappants de l'étude PISA, il est clair que la formation suisse échoue dans deux domaines cruciaux de l'égalité des chances. D'un côté, on constate un mauvais rapport genre dans les fonctions d'enseignement et dans les diplômes supérieurs. Les femmes qui représentent la moitié des étudiant·e·s se voient réduites déjà au niveau des doctorant·e·s à un petit quart pour se retrouver complètement en marge au niveau professoral. Il s'avère que les postes à la fois riches en influence et en revenu sont toujours réservés aux hommes.³

De l'autre côté, le statut socio-culturel des parents est manifestement toujours le critère déterminant pour la chance de faire des études supérieures. Le revenu des parents est en corrélation dramatique avec les chances à la formation des enfants.

Ce double échec ne met non seulement en question le principe démocratique de notre société, mais a aussi des conséquences négatives sur la prospérité de la Suisse et sur le bien-être de sa population. L'exclusion d'êtres humains du système de formation (supérieure) sur la seule base de critères de genre ou financiers mène à un gaspillage de potentiel et enferme la tour d'ivoire "science" encore plus ce qui a pour conséquence une perte de créativité et d'innovation.

La réponse à ce problème n'est pas simple. Son noyau cependant est un système global et suffisant de bourses qui permet à chaque personne désireuse de se former les mêmes chances. Un accroissement substantiel et une harmonisation du système des bourses⁴ sont pour cette raison indispensables.

1.2 Qualité de la formation

Un autre point important concerne la baisse de qualité de la formation. Pendant que le nombre d'étudiant·e·s a connu une forte croissance durant les deux dernières décennies pour atteindre aujourd'hui à peu près le double par rapport à 1980⁵, le nombre d'enseignant·e·s et l'état de l'infrastructure et du matériel n'ont de loin pas suivi la même évolution. Dans de nombreux domaines de la formation tertiaire, les taux d'encadrement commencent à friser la précarité. Un·e professeur·e sur 200 voir 400 étudiant·e·s⁶ ne fait plus figure d'exception.

La tentative de former un plus grand nombre d'étudiant·e·s avec la même somme d'argent ne met pas seulement en danger la qualité de l'enseignement, mais aussi celle de la recherche ce qui n'est pas seulement prouvé par les efforts d'une grande entreprise chimique de transférer une partie de la recherche à l'étranger, qui ont été sujets à de nombreuses réactions. Cette tendance ne peut être renversée que par un accroissement significatif du nombre d'ensei

¹ Entre autres le Conseil fédéral (2002) in "Message sur la promotion de la formation, la recherche et la technologie dans les années 2004-2007" (02.089)

² Les perspectives adoptées à l'Assemblée des Délégué·e·s des 18/19 novembre 2002 peuvent être commandées sous forme de brochure à l'UNES ou peuvent être téléchargés sous <http://www.vss-unes.ch>

³ Leemann Regula Julia (2002), «Chancenungleichheiten im Wissenschaftssystem», Verlag Rüegger.

⁴ Cf à ce sujet le "Projet de système national d'aide à la formation" à trouver sous http://www.vss-unes.ch/policy_f.html

⁵ Cf. à ce sujet les statistiques de l'Office fédéral de la statistique (OFS) sur les étudiant·e·s dans les Hautes Ecoles suisses.

⁶ P. ex. le cursus journalisme à l'Université de Zurich.

gnant·e·s et par le développement et la modernisation de l'infrastructure, aussi dans les sciences humaines et sociales.

1.3 le problème de l'argent et sa solution

Les constatations faites plus haut ne sont pour ainsi dire pas contestées. Néanmoins, de nombreux milieux rendent couramment attentif aux problèmes financiers de la Confédération et des cantons et les utilisent comme justification pour la maigreur des moyens mis à disposition pour améliorer la situation.

Ce papier veut montrer des chemins pour rendre les investissements indispensables pour l'avenir de notre société possible et ainsi compléter les revendications estudiantines par des propositions concrètes de financement.

Par la suite, les possibilités de financement par le public ainsi que par le privé seront esquissées.

2. Financement public

2.1 Par le biais de recettes fiscales supplémentaires pour la Confédération et les cantons

Le besoin de financement supplémentaire pour la formation peut être financé par des impôts fédéraux plus élevés. Cette mesure n'est pas neutre économiquement. Nous pensons que l'augmentation des dépenses pour la formation est à l'avantage pour l'économie globalement ainsi qu'à l'attractivité de la Suisse. Une population bien formée et des Hautes Ecoles performantes sont des facteurs clef pour la prospérité et le bien-être de la population et constituent des conditions idéales pour l'économie. Aucun investissement est probablement aussi rentable que celui en la formation.⁷

Mis apart les arguments économiques, la formation fait partie des services publics qui doivent être accessibles à tous les êtres humains. Il est du devoir de l'Etat de garantir cette égalité des chances. Les instruments fiscaux peuvent et doivent être des moyens pour la redistribution et promouvoir l'égalité des chances. Pour ces raisons, nous défendons la mesure précitée qui comporte un accroissement des impôts pour le financement de la formation.

La situation politique suisse ne laisse certes pas beaucoup d'espoir d'introduire de nouveaux impôts – en tous cas pas au niveau fédéral – et il est plus réaliste d'espérer pouvoir atteindre notre but à l'aide de moyens fiscaux déjà existents. Néanmoins, nous ne renonçons pas à la proposition de nouvelles solutions, puisque ces dernières sont justes et efficaces.

2.1.1 A l'aide d'impôts et de taxes existantes

Il s'agit d'abord de constater qu'en Suisse – par rapport à d'autres Etats européens – la part de l'Etat du PIB est relativement basse. Elle se monte à environ 30%. Au-delà de ça, la part de la Confédération aux revenus fiscaux est très bas en n'atteignant même pas 30%⁸ au contraire de celle des cantons qui se situe à 45%. La plupart des ressources ne se trouve par conséquent pas sous le contrôle de la Confédération. La plus grande part des ressources de la Confédération est générée actuellement par la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (34.8% en 2001) et l'impôt fédéral direct (25%).

Pour cette raison, l'UNES demande qu'une plus grande partie des ressources de la Confédération et des cantons qu'actuellement soit dépensée pour la formation.

⁷ Cf. à ce sujet : Hanushek, E.A. und D. Kim (1995), «Schooling, labour force quality, and economic growth». NBER Working Paper 5399.

Hanushek, E.A. und D.D. Kimko (2000), «Schooling, labour force quality, and the growth of nations», *American Economic Review*, 90 (5), S. 1184–1208.

Romer, P. (1990), «Endogenous technological change», *Journal of Public Economy*, 99 (5), S. 71–102.

⁸ Cf. à ce sujet les statistiques du Département fédéral des finances (DFF) et de l'Office fédéral de la statistique (OFS)

2.1.1.1 Impôt sur le revenu

L'impôt sur le revenu est l'impôt le plus important prélevé par la Confédération. Elle est prélevée sur les personnes physiques et fonctionne selon un système progressif. Il serait pertinent de faire parvenir des recettes supplémentaires de cet impôt à la formation puisque le niveau de formation influe de façon décisive sur la richesse d'un pays et que par conséquent, il est normal qu'une part du revenu d'activités économiques soit investi dans la formation comme c'est le cas actuellement.

Une augmentation linéaire de l'impôt sur le revenu n'est cependant pas pertinente puisqu'elle concernerait toutes les personnes sans distinction. Il serait plus juste si les personnes ayant les revenus les plus élevés étaient le plus touchées par l'augmentation des impôts puisque ces personnes ne sont pas forcément les mieux formées mais peuvent quand même tirer le plus grand bénéfice d'un niveau de formation publique élevé.

Pour cette raison, l'UNES demande une radicalisation de la progression dans le calcul de l'impôt sur le revenu. Les recettes supplémentaires doivent revenir à la formation. Sur la base des réflexions susmentionnés, le taux d'imposition maximal doit également être sensiblement élevé.

2.1.1.2 Impôt cantonal sur la fortune (système de compensation)

L'impôt sur la fortune est dans la compétence des cantons et des communes. La Confédération ne peut pas prélever un tel impôt pour des raisons constitutionnelles. Les cantons et communes au contraire prélèvent des impôts sur la fortune sur la base de taux d'imposition différents. Comme pour l'impôt sur le revenu, il serait juste que des recettes supplémentaires bénéficient à la formation.

Une possibilité serait l'obligation générale des cantons de lier un pourcentage fixe de la fortune imposable disponible à la formation. Pour éviter des avantages injustes pour les cantons ayant une grande densité de fortune et de petites dépenses pour la formation, les étudiant·e·s proposent dans le domaine de la formation un modèle analogue à celui de la péréquation financière. Plus la fortune est grande par rapport à la population, et plus de moyens doivent être mis à disposition aux cantons avec un rapport inverse.

Pour cette raison, l'UNES demande qu'une partie de l'impôt cantonal sur la fortune revienne à la formation dans le sens d'une péréquation financière.

2.1.2 A l'aide de nouvelles recettes fiscales

2.1.2.1 Impôt sur l'héritage au niveau fédéral

Les étudiant·e·s soutiennent l'idée du Conseiller fédéral Villiger d'introduire un impôt fédéral sur les héritages qui remplacerait les diminutions cantonales dans ce domaine et dont les recettes reviendraient entièrement à la formation. Pour l'instant, la Confédération n'a pas le droit de prélever un tel impôt, et chaque canton bénéficie d'une législation propre et des taux d'imposition propres. Cette situation mène à une forte inégalité régionale puisque les taux d'imposition appliqués sont très différents les uns des autres. L'introduction de tels impôts au niveau fédéral nécessiterait certes une modification de la Constitution mais apporterait aussi de nombreux avantages.

On pourrait aussi s'imaginer que les cantons continuent à prélever ces impôts (avec un taux d'imposition minimal fixé par la Confédération) et en mettent une partie à disposition de la Confédération pour la formation.

Cette mesure répondrait d'un côté aux exigences de la justice sociale et de l'égalité des chances, de l'autre, elle serait plus profitable à la croissance économique. Dans une société démocratique, l'égalité des chances doit être garantie. Si certaines personnes commencent leur vie avec de forts handicaps ou encore avec de grands avantages, l'égalité des chances devient impossible. Un impôt sur l'héritage diminue cet effet. Il permet aux personnes de saisir leurs chances sur la base de leurs capacités individuelles et non pas sur la base d'une situation familiale favorable. Cette mesure stimule de plus l'innovation économique puisque la fortune n'est plus garantie par une rente familiale.

De plus, il est pertinent de lier une grande part de cet impôt aux dépenses de formation ce qui équivaut à une promotion de la justice sociale et de l'égalité des chances. De la même façon que les familles sont un endroit de reproduction de l'inégalité avec la transmission de la fortune familiale, les institutions de formation qui ne sont pas ouvertes à tou·te·s contribuent à renforcer l'inégalité sociale. L'utilisation des recettes de cet impôt pour la formation permet de garantir l'accès aux Hautes Ecoles à tou·te·s sans restrictions financières par le biais d'un financement public suffisant et de l'établissement d'un système de bourses bien pensé et global.

La création d'un impôt sur l'héritage au niveau fédéral constitue donc une bonne mesure efficace qui présente (de deux façons) une réponse juste aux exigences de l'égalité des chances. De plus, elle ne nuit pas à l'économie mais constitue un moyen efficace de promouvoir la croissance.

Pour cette raison, l'UNES demande l'introduction d'un impôt fédéral sur l'héritage pour participer au financement de la formation. La proposition du Conseiller fédéral Villiger doit être appliquée.

2.1.2.2 Impôt sur les transactions financières

Une autre possibilité serait un impôt (très bas) sur les transactions financières. Non seulement, les personnes participant aux transactions boursières internationales profitent plus d'un standard de formation élevé que la normale, un impôt sur les transactions aurait aussi des effets secondaires positifs en limitant la spéculation sur des capitaux désastreuse pour l'économie. Les étudiant·e·s soutiennent ainsi un impôt sur les transactions financières dans le sens de la proposition de James Tobin^{9,10}, des recettes duquel une part substantielle devrait être dépensée dans le domaine de la formation.

Pour cette raison, l'UNES demande l'introduction de la taxe Tobin sur les transactions financières pour financer partiellement la formation.

2.2 Trois tiers de l'or pour la formation¹¹

Il n'est toujours pas clair ce qui se passera avec les revenus sur les réserves d'or supplémentaires. Il est pertinent de l'investir au profit de l'assurance de l'avenir de notre pays.

Pour cette raison, les étudiant·e·s proposent de répartir les recettes de la façon suivante : 1/3 pour la formation (liées aux dépenses sociales et au développement d'un système des bourses digne de la Suisse), 1/3 pour les cantons (également à utiliser pour des dépenses sociales et de formation) ainsi que 1/3 pour la formation tertiaire. Ainsi, l'or actuellement en friche produirait par ces revenus un bien inestimable, à savoir une bonne formation pour la génération future.

Pour cette raison, l'UNES demande que les revenus des réserves d'or reviennent à la formation.

2.3 Par une nouvelle distribution des recettes fiscales

Lors de la discussion dominante actuellement autour de la réduction de la quote-part étatique, il est difficile d'implémenter une augmentation des impôts, et notamment la création de nouveaux impôts. Néanmoins, nous préférons cette solution puisqu'elle garantit que l'augmentation des dépenses pour la formation ne se fait pas au détriment d'autres dépenses de l'Etat, avant tout dans le domaine social.

⁹ Des explications de la taxe Tobin se trouvent p. ex in :

Wahl Peter und Waldow Peter (2002), «Tobinsteuer: Kapital braucht Kontrolle». VSA.

Mahbub Ul Haq, Inge Kaul und Isabelle Grunberg (1998), «The Tobin Tax: Coping With Financial Volatility», Oxford University Press.

<http://www.attac.org>

¹⁰ L'argument qu'un pays ne peut imposer le marché des capitaux est contredit par le fait que la France a introduit un tel impôt.

¹¹ Cf. à ce sujet : communiqué de presse de l'UNES du 26 septembre 2002 "Investir le bénéfice sur l'or dans la formation!"

Par contre, il est quand même possible de libérer des ressources pour la formation par une nouvelle définition de priorités spécifiques dans le budget étatique. Cette redistribution doit être neutre concernant les dépenses sociales. Pour mémoire, voici les postes de dépenses les plus importants de la formation en 2001 :

Aufgabe	Anteil
Assurances sociales	25,0 %
Finances et impôts	18,1 %
Transports	16,1 %
Défense nationale	9,9 %
Agriculture/alimentation	7,9 %
Formation/recherche fondamentale	6,7 %
Relations avec l'étranger	5,4 %
Divers	10,9 %
<i>Total des dépenses</i>	<i>100 %</i>

Source : Département fédéral des finances (DFF)

Il appartient au politique de décider dans quels domaines des économies doivent être faites pour libérer des moyens pour le domaine de la formation. Néanmoins, du point de vue des étudiant-e-s, il est nécessaire qu'une telle redistribution ne se fasse pas au détriment des dépenses sociales. Des réflexions peuvent être menées en ce qui concerne le budget militaire, celui des routes ou encore de l'agriculture. Cette liste n'est pas exhaustive. A titre d'exemple, nous réfléchissons sur des économies dans le domaine militaire.

2.3.1 Exemple: Economies dans le domaine de l'armée

La défense nationale constitue avec 9,9% le quatrième poste en importance des dépenses de l'Etat alors que les dépenses dans le domaine de la formation ne s'élèvent qu'à 6.7%. Ces dernières années, la part du budget militaire a baissé alors qu'elles s'élevait encore à environ 20% dans les années 1980. Néanmoins, les coupes dans le domaine de l'armée ont montré quel potentiel d'économies y résidait.

L'UNES ne veut pas nier l'importance économique de l'armée, mais la confronter aux coûts énormes générés par la défense nationale et aux pertes de places de travail dans le domaine de la défense. Il y a quelque temps, l'armée et l'industrie d'armement qui y était étroitement liée ont été des employeurs appréciés et sûrs alors qu'aujourd'hui, la grande majorité des dépenses pour la défense se font auprès d'entreprises d'armement étrangères.

Au contraire des investissements dans l'armée, ceux pour la formation sont des sommes placées de façon durable. La redistribution des dépenses pour l'armée en faveur de la formation mènerait à un bien-être général plus élevé du pays et serait un avantage certain pour l'économie.

Pour cette raison, l'UNES demande qu'une redistribution des moyens prévus pour l'armée l'armée et d'autres domaines possibles au budget fédéral ait lieu en faveur de la formation.

2.3.2 Salaires des professeur-e-s

Une réflexion peut être menée en ce qui concerne le salaire des professeur-e-s. Il est étonnant que d'énormes disparités existent en Suisse entre des personnes qui pratiquent le même métier. Il est particulièrement injuste qu'il puisse exister un déplafonnement des salaires pour certain-e-s professeur-e-s. L'engagement d'enseignant-e-s avec de très haut salaires (hors barème) ne peut se faire que pour certaines branches et au détriment de l'Université dans son ensemble. Des salaires très élevés ont pour conséquence que les moyens mis à leur disposition manquent à un autre poste.

Il est également assez regrettable de voir l'opacité qui est encore la règle dans ce domaine. Dans le même ordre d'idée, il est nécessaire de prendre en compte les rétributions extérieures

des professeur-e-s (mandats, etc.). Si un travail extérieur est réalisé grâce à des infrastructures de la haute école ou sur du temps de travail académique, il est normal qu'une partie importante des gains réalisés retournent à l'institution. De plus, les inégalités entre branches peuvent ainsi être corrigées.

L'UNES veut toutefois mettre l'accent sur le fait que les professeur-e-s, qui souffrent comme toutes les autres personnes du manque de finances (non pas en raison de baisses de salaires mais d'une plus grande charge de travail pour cause de manque de personnel), ont un travail intense¹² qui justifie un salaire approprié. Ceci vaut cependant pour toutes les institutions de façon égale et ne justifie en aucun cas les différences de salaire existants entre professeur-e-s. De plus, le paiement de salaires très élevés qui dépassent de beaucoup la moyenne des salaires en Suisse ne peut être justifié même avec une longue formation.

Pour ces raisons, l'UNES demande que les salaires des professeur-e-s soient déterminés à un niveau semblable à l'échelle de la Suisse, que le dé plafonnement des salaires pour certain-e-s professeur-e-s ne soit pas possible et qu'une transparence accrue se fasse autour de ces questions, en particulier concernant les inégalités salariales entre femmes et hommes. De même les revenus réalisés grâce à des mandats extérieurs doivent être contrôlés par la haute école. Les moyens éventuellement dégagés par une telle politique devraient retourner inconditionnellement au domaine de la formation.

3. Financement de tiers¹³

A côté du financement public, la possibilité d'un financement partiel du secteur tertiaire subsiste. Cette possibilité cache cependant certains dangers puisque qui investit dans le capital aimerait aussi décider aussi exactement que possible de leur utilisation. Dès que des domaines substantiels de l'enseignement et de la recherche sont financés par des privés, la liberté scientifique de l'enseignement et de la recherche sont en danger. La formation continue de notre société ainsi que les discussions sociétale, économique, politique, religieuse, de sciences naturelles, juridique, pédagogique (etc...) au sein de l'enseignement et de la recherche pourraient se soustraire dans de larges domaines au contrôle démocratique et être encore plus fortement dominée par un petit nombre d'individus. La base centrale de chaque apprentissage, recherche et enseignement doit être la recherche de connaissances objectives. Ainsi, chaque dépendance possible de l'enseignement et de la recherche doit être évité.¹⁴

Un danger supplémentaire réside dans le fait qu'un financement privé accru créera une concurrence malsaine grandissante entre les institutions de formation (tertiaire) ce qui peut mener à des conséquences désastreuses pour l'économie globale. Non seulement, la "compétition" gaspille-t-elle des ressources inutilement puisque toutes les institutions poursuivent le même but au nom du même commanditaire, mais le danger d'une ségmentation défavorable au sein de l'offre de formations qui peut mener à une amélioration significative des "institutions d'élite" au détriment d'institutions "moins bien classés" est réel.¹⁵

Néanmoins, il ne doit pas être interdit aux entreprises et aux citoyen-ne-s de participer à l'amélioration du système de formation.

3.1 Les structures d'un pool national

Une structure pertinente doit trouver un équilibre entre trois besoins différents :

¹²Au sujet des tâches spécifiques et diverses des professeur-e-s, cf. aussi entre autres : Tschöpe Stephan (2000), «Dozierende: braucht es in diesem Beruf nur fachliche Kompetenz», *"Wissenschaft und Beruf im 3. Jahrtausend"* VSH-Bulletin 26. Jhd. Nr. 1, Vereinigung Schweizerischer Hochschuldozenten (VSH), S. 32-38.

¹³On entendra par fonds tiers seules les contributions volontaires du privé qui ne sont pas attribués par la fonction publique. Des moyens provenant de projets spéciaux du public (comme p. ex. le Fonds National Suisse) n'en font pas partie.

¹⁴Cf. à ce sujet le chapitre 5.3 "Financement privé" des "Perspectives pour les Hautes Ecoles de demain" (UNES, 1998) à trouver sous http://www.vss-unes.ch/policy_f.html

¹⁵Des avantages éventuels espérés d'effets de la libre concurrence (gains d'efficacité, recouvrement plus exact des besoins, etc.) n'en résulteront pas puisque le domaine de la formation ne correspond aucunement aux critères d'un marché libre et qu'une pseudo-concurrence renforce les effets négatifs au lieu de les affaiblir. Vous trouverez une argumentation détaillée à ce sujet dans le papier "Formation tertiaire d'un point de vue économique", UNES, 2002. Source : <http://www.vss-unes.ch>

1. La liberté d'enseignement et de recherche ne doit pas être mise en danger
2. Les moyens doivent être attribués en fonction de l'intérêt de toute la société
3. Les fournisseurs de moyens doivent pouvoir décider de leur utilisation

Pour atteindre ces buts, une utilisation orientée vers des pools se profile.

Au niveau fédéral, quatre pools sont formés pour les domaines "recherche/enseignement", "égalité des chances", "social" et "infrastructure" qui sont soumis à un organe démocratiquement légitimé (c-à-d. au Conseil académique¹⁶ resp. aux Conseils national et des Etats jusqu'à l'implémentation de ce premier). Des moyens mis à disposition du secteur tertiaire par des tiers ne doivent passer que par ces institutions. Les donateurs·trices privés peuvent ainsi décider lequel de ces trois domaines elles·ils veulent soutenir. Une influence directe sur l'enseignement et la recherche doit cependant être évité à tout prix.

Pour cette raison, l'UNES demande la création de structures de pools fédérales avec les trois pools "recherche/enseignement", "social" et "infrastructure". Dans ce contexte, les libertés d'enseignement et de recherche sont à garantir complètement.

3.2 Incitations

Puisque les investissements dans le domaine de la formation produisent, comme mentionné en introduction, des effets désirables sur la société et sur l'économie, le public devrait créer des incitations positives pour leur mise en place.

3.2.1 Déductions fiscales

Comme pour d'autres dépenses pour le bien public, les investissements privés dans le domaine de la formation doivent être déductibles des impôts.

3.2.2 Remerciements publics

Une contribution financière pour l'amélioration de la formation est une action louable qui participe de façon importante au bien-être de notre pays. Les personnes qui s'y résolvent doivent être remerciées de façon adéquate pour pouvoir accroître leur reconnaissance. Une publication régulière des investisseur·se·s est par conséquent de mise.

¹⁶Cf. à ce sujet "Pour l'égalité des chances et la démocratisation : perspectives 2007", UNES, 2002.

4. Conclusions

Les réflexions susmentionnés mènent aux conclusions suivantes :

- Les investissements étatiques dans le domaine de la formation doivent être augmentés de façon massive pour le financement des institutions de formation ainsi que dans le système des bourses.

Les moyens nécessaires à cet effet sont à réunir par :

- l'augmentation des recettes fédérales au moyen d'une progression plus marquée et d'un taux d'imposition maximal plus élevé
-
- l'augmentation des recettes cantonales au moyen de l'augmentation de l'impôt sur la fortune
- l'augmentation des recettes fédérales par l'introduction d'un impôt fédéral sur l'héritage
- l'augmentation des recettes fédérales par l'introduction d'un impôt sur les transactions financières (taxe Tobin)
- une meilleure utilisation des finances fédérales par le biais d'un transfert de l'armée et d'autres domaines possibles vers le domaine de la formation
- une utilisation orientée vers le futur des revenus des réserves d'or
- une utilisation plus pertinente au moyen de salaires professoraux fixées de façon réaliste.
- un système d'acquisition et d'administration de fonds tiers coordonné au niveau national qui élimine les effets négatifs.

Il est clair que les mesures proposées peuvent être douloureuses dans certains cas. Néanmoins, des situations difficiles demandent des actions claires. L'amélioration de la formation est indispensable et l'égalité des chances doit absolument être améliorée. Ceci demande des ressources considérables. Le chemin à emprunter est maintenant clair. La responsabilité d'avancer de façon décisive revient maintenant aux responsables pour créer un système de formation suisse financé de manière suffisante.